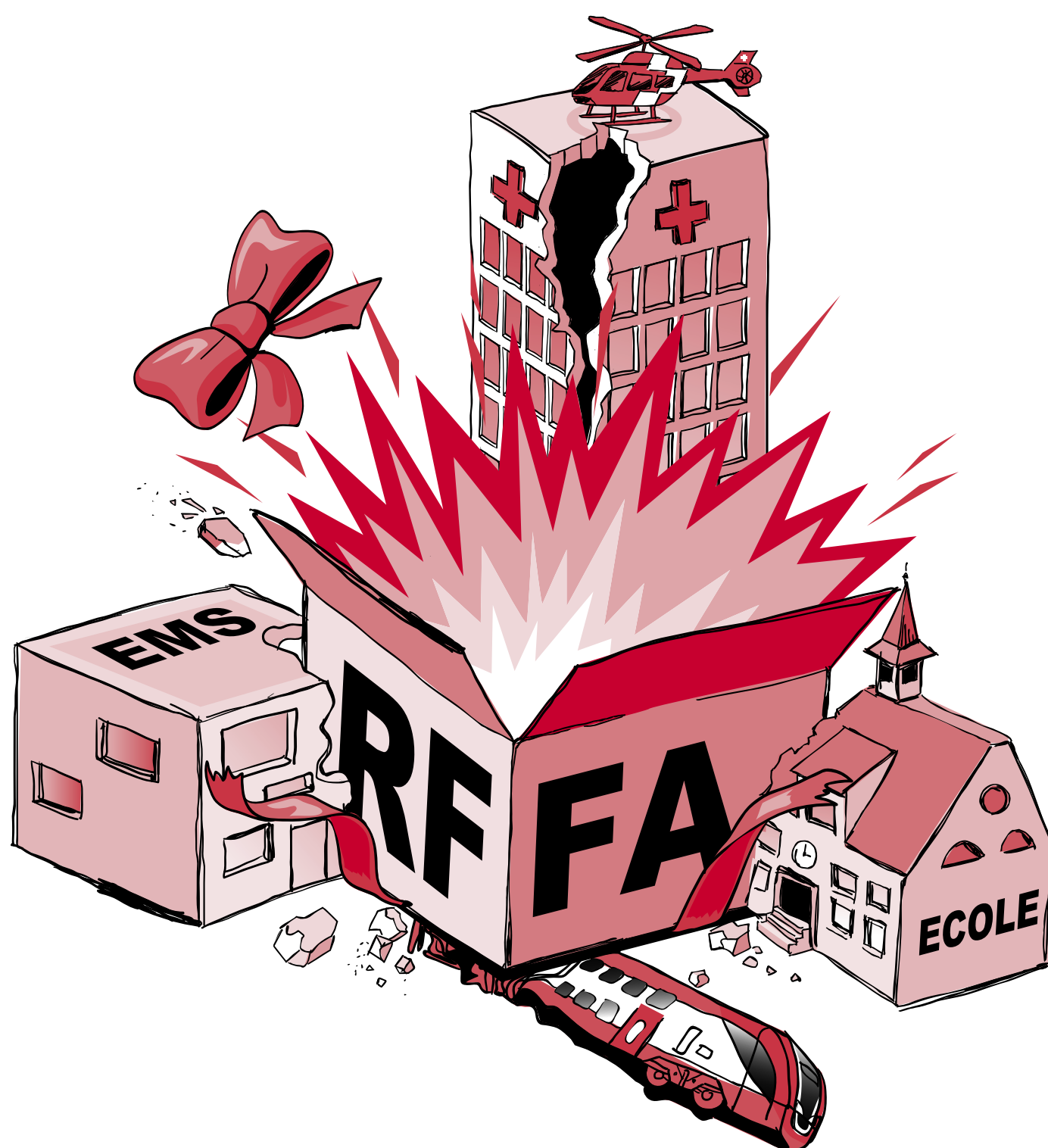


services PUBLICS



NON

à la nouvelle
arnaque fiscale



L'image de Valdemar Verissimo

Petit-déj' de la révolte climatique sur le pont Chauderon

Lundi 15 avril, 250 personnes ont occupé le pont lausannois durant une heure. À l'appel du mouvement international *Extinction Rebellion*, elles visaient à faire pression sur l'Etat pour qu'il agisse enfin en faveur de l'environnement. De nouvelles actions ont été annoncées.

Éditorial

La grève n'est pas un jour de vacances

La grève féministe et des femmes* prend de l'ampleur. De plus en plus de femmes se réunissent dans les collectifs cantonaux, les villes, les quartiers, sur les lieux de travail. Dans les campagnes, elles se joignent aussi au mouvement, à l'image de Lotti Baumann, présidente de l'Association des paysannes d'Argovie, qui dit l'injustice vécue par nombre d'agricultrices travaillant sans salaire¹. L'élargissement du mouvement amène son lot de réactions. À droite, beaucoup pensaient que c'était juste pour rire. Ils découvrent que nous sommes sérieusement engagées dans un mouvement de grève. Du coup, les milieux bourgeois tentent de remettre l'église au milieu du village. Manque de bol, la Ligue suisse des femmes catholiques rejoint la grève et conteste les structures de pouvoir masculin et les scandales à répétition! Si notre mobilisation semble inarrêtable, il n'en reste pas moins nécessaire de

répondre coup sur coup à toutes les attaques qui pourront venir d'ici au 14 juin. Ces derniers jours, on a d'abord entendu que la grève ne serait pas licite. C'est l'avocate Sandra Gerber, dont le bureau d'avocats est spécialisé dans le conseil aux entreprises, notamment en cas de licenciements collectifs, qui nous l'explique dans une interview au *Matin Dimanche*. Pourtant, la grève est un droit inscrit dans la Constitution fédérale². Si ce droit comporte certaines exigences, il ne peut pas être vidé de tout contenu. Affirmer que la grève du 14 juin ne porte pas sur les relations de travail est aussi absurde que prétendre que les pommes poussent sur des cactus. Nos revendications portent sur des questions qui sont au cœur du contrat de travail: les salaires, le temps de travail, les congés ou encore le harcèlement

AU CŒUR DE LA RELATION DE TRAVAIL

sexuel, interdit par la loi. Certes, nous avons aussi d'autres revendications légitimes, comme la reconnaissance du travail non rémunéré ou la lutte contre la violence sexiste. Mais celles-ci n'annulent aucunement les premières. Elles les complètent.

On nous a ensuite dit de prendre un jour de congé. À entendre François Schaller, ancien rédacteur en chef de *L'Agefi*, si ces dames ne veulent même pas sacrifier un jour de vacances pour leur combat, c'est que ce dernier ne vaut pas grand-chose à leurs yeux³. Aussi farfelue soit-elle, cette idée a été reprise largement. Or une grève n'est jamais un jour de vacances. Il s'agit d'un moment de lutte légitime – y compris lorsque ce sont les femmes qui se mobilisent pour leurs droits!

Enfin, on nous a servi la paix du travail. Cette espèce de muselière qui, en Suisse, permet au patronat d'imposer ses diktats depuis des décennies. L'argument commence à sentir le réchauffé. Nous y avons eu droit en 1991, lors de la première grève des femmes. Christiane Brunner y avait répondu par ces simples mots: «Appeler à une grève des femmes est à coup sûr égratigner la paix du travail et la paix des ménages, mais c'est aussi à ce prix que l'on accordera enfin quelque importance aux revendications des femmes en Suisse⁴». Pour l'égalité, le respect et la solidarité. Toutes* en grève le 14 juin 2019! ■

MICHELA BOVOLENTA
SECRÉTAIRE CENTRALE SSP

¹ *Sonntagsblick*, 14 avril 2019.

² Voir notre dossier <https://ssp-vpod.ch/downloads/campagnes/circulaires-du-ssp-pour-la- greve-des-femmes.pdf>

³ Forum des médias, 14 avril 2019.

⁴ Conférence de presse de l'USS, 7 mars 1991.

Nous voterons le 19 mai sur la Réforme fiscale et révision de l'AVS (RFFA). Notre syndicat appelle à rejeter une politique de dumping qui menace le service public. Les explications d'Agostino Soldini, secrétaire central SSP.

«Un énorme cadeau fiscal»

SERVICES PUBLICS . INTERVIEW
ERIC ROSET . PHOTO

Pour ses partisan-e-s, la RFFA est un compromis qui résout «deux problèmes à la fois»: la fiscalité et l'AVS. Pourquoi s'y opposer?

Agostino Soldini – Soyons clairs: l'enjeu essentiel de la votation du 19 mai prochain n'est pas l'AVS. Comme l'écrivait le 20 mars dernier la *NZZ*, le quotidien de la *Bahnhofstrasse*, «la version actuelle [la RFFA, Note de la rédaction] doit permettre, grâce au financement supplémentaire pour l'AVS, d'acheter la gauche, mais dans sa partie fiscale, elle est similaire à la version qui a échoué [la RIE III, rejetée en votation populaire en février 2017, Ndlr].»

En fait, les débats essentiels sur l'AVS n'auront lieu qu'après l'été. Le Conseil fédéral présentera alors son projet AVS 21. Au menu, notamment: la hausse de l'âge de la retraite des femmes à 65 ans. Le conseiller fédéral Alain Berset lui-même l'a confirmé, démentant ainsi sur toute la ligne les propos du président son parti, Christian Levrat, qui n'arrête pas de fanfaronner que la RFFA permettra d'enterrer une telle hausse.

Venons-en alors au volet fiscal de la RFFA.

C'est le cœur du problème, en effet. La RFFA s'inscrit dans la droite ligne de la politique fiscale menée depuis des décennies par le Conseil fédéral. Sa logique est claire comme l'eau de roche: attirer en Suisse des sociétés multinationales grâce à une politique de dumping fiscal très agressive. C'est une politique «parasitaire», «de prédation», «de spoliation», pour reprendre les propos de Jean-Daniel Delley, professeur retraité de la Faculté de droit de l'Université de Genève et rédacteur de *Domaine public*. Les effets de cette politique dans les pays pauvres sont dramatiques. Elle prive ces pays des ressources indispensables à leur développement, condamnant à la misère des dizaines de millions d'êtres humains. Ce que dénonce inlassablement Jean Ziegler, qui appelle d'ailleurs, avec notre syndicat, à refuser la RFFA.

Mais n'est-ce pas excessif de prétendre que la RFFA est la «sœur jumelle» de la RIE III, rejetée en votation populaire il y a deux ans? Non. Cette appréciation est parfaitement justifiée. Les deux éléments principaux

du projet d'alors constituent toujours la colonne vertébrale de la loi soumise au vote le 19 mai. Il s'agit, tout d'abord, de l'introduction de nouvelles niches fiscales. Rappelons que, grâce à ces niches, les entreprises pourront soustraire à l'impôt jusqu'à 70% de leurs bénéfices. Deuxièmement, le taux d'imposition sur les bénéfices baissera partout massivement. En moyenne, en Suisse, les entreprises seront taxées moitié moins qu'aux Etats-Unis sous Donald Trump!

Au niveau fiscal, les partisan-e-s de la RFFA soulignent quelques avancées, notamment l'augmentation de l'imposition des dividendes. N'est-ce pas bon à prendre? Il y a quelques correctifs, en effet, mais ces améliorations doivent être fortement relativisées. Prenons justement l'imposition des dividendes. Ces derniers continueront à être largement défiscalisés – contrairement aux revenus des salarié-e-s, imposés jusqu'au dernier centime: le privilège fiscal réservé aux grands actionnaires sera juste un peu réduit. Ils ne paieront ainsi des impôts, au plan fédéral, que sur les 70%, au lieu des 60%, des dividendes qu'ils touchent. Au niveau cantonal, en revanche, le plancher a été fixé à 50%. Or, ce minimum ne concerne que quatre cantons, tous les autres sont déjà à ce niveau. Bref, la RFFA n'est vraiment qu'un «avatar légèrement amélioré de la RIE III», comme l'a écrit Yvette Jaggi, ancienne syndique de la Ville de Lausanne, dans *Domaine public* (4 mars 2019).

Les partisan-e-s de la RFFA prétendent que les multinationales, aujourd'hui imposées sous le régime des statuts fiscaux spéciaux, payeront davantage d'impôts. N'est-ce pas le cas?

Ce n'est guère plus qu'une hypothèse de travail. Les dernières votations sur des questions fiscales devraient nous inciter à faire preuve de prudence par rapport aux «projections» du Conseil fédéral. Ainsi, en 2008, lors de la votation sur la précédente réforme de la fiscalité des entreprises, la RIE II, il évoquait une perte de 83 millions de francs à la suite de l'introduction d'une nouvelle réglementation concernant le remboursement des apports en capital.

On a réalisé plus tard que c'était plus de 1 milliard... Quelques années plus tard, en 2014, nous avons été appelé-e-s à voter sur l'abolition des forfaits fiscaux, le privilège réservé aux «riches étrangers n'exerçant pas d'activité lucrative en Suisse». Le Conseil fédéral prétendait alors, y compris dans la brochure officielle adressée à toutes et tous les citoyen-ne-s, que les super-riches en question n'avaient droit à aucun «cadeau fiscal», ni à des «deals» trop avantageux. Une fois de plus, comme l'a montré récemment la cellule d'enquête de Tamedia, il s'agissait d'un mensonge. Dernier exemple en date: la votation sur l'initiative du PDC «Pour le couple et la famille – Non à la pénalisation du mariage». La brochure officielle évoquait 80 000 couples pénalisés par l'impôt fédéral direct, alors que le bon chiffre était 454 000. Le Tribunal fédéral a dès lors carrément annulé cette votation, pour cause d'«irrégularité très grave» et de «violation de la Constitution». Bref, je crois que le principe de précaution s'impose!

D'accord, mais la suppression des statuts fiscaux spéciaux entraînera quand même une hausse de ce que payeront les multinationales, non?

Une fois de plus, permets-moi d'en douter. Le taux nominal sera certes plus élevé qu'aujourd'hui. Et encore, la hausse, même nominale, sera très limitée et le nouveau taux se situera à un niveau ridiculement bas par rapport à la moyenne des pays de l'OCDE. Mais avant d'en arriver là, les sociétés en question bénéficieront, pendant plusieurs années, des mesures transitoires prévues par la RFFA, en particulier celles qui concernent la dissolution de leurs réserves latentes. De plus, elles pourront continuer à conclure des accords fiscaux avec les autorités cantonales, toujours très bienveillantes, quelle que soit leur couleur partisane, à l'égard de leurs exigences. Ce qui est sûr, en revanche, c'est que les entreprises qui ne bénéficient pas de ces statuts spéciaux à l'heure actuelle payeront, avec la RFFA, nettement moins d'impôts. D'après le Conseil fédéral, le cadeau fiscal à leur avantage sera de l'ordre de 4,5 milliards de francs. Et cette estimation devra certainement être revue à la hausse... ■

Contexte

«AVEC LA RFFA, LES ATTAQUES S'ACCENTUERONT»

La diminution massive des recettes fiscales induite par la RFFA, si elle était acceptée le 19 mai, ne serait pas sans conséquences sur le service public...

Agostino Soldini – En effet. Les attaques contre les salarié-e-s des services publics et du parapublic s'accroîtront. Au menu: blocage des salaires, suppression de postes, remise en cause des prestations de retraite, etc. Cela se traduira également par des coupes massives dans les services publics. L'exemple du canton de Neuchâtel, qui est l'un des pionniers de cette politique de défiscalisation du Capital, l'illustre à merveille. La liste des mesures d'austérité annoncées y est impressionnante: fermeture de la Haute école de musique, réduction du nombre de places d'accueil dans les foyers de protection de l'enfance, doublement du tarif annuel d'écologie dans les filières à plein temps des écoles supérieures, etc.

Les partisans de la RFFA insistent sur le volet «social» de la loi. 2 milliards pour l'AVS, c'est tout de même une avancée au moment où les attaques sur les rentes se multiplient... Le financement supplémentaire pour l'AVS est un élément positif, c'est vrai. Parler d'une «compensation sociale» est toutefois un abus de langage, si ce n'est une tromperie. Les retraité-e-s, actuel-le-s et futur-e-s, ne toucheront pas un franc de plus! Ils et elles en auraient pourtant bien besoin. Dans l'un des pays les plus riches du monde, des centaines de milliers de retraité-e-s doivent en effet se contenter d'une petite rente AVS, ce qui les oblige à compter chaque sou.

Et l'avenir ne s'annonce guère meilleur: les rentes du 2^e pilier baissent partout massivement. D'après l'enquête de Swisscanto, ne serait-ce qu'au cours des cinq dernières années, leur valeur médiane a diminué d'environ 20%.

Bref, plutôt que d'offrir des milliards de francs de nouveaux cadeaux fiscaux aux grands actionnaires, ce sont les rentes AVS qui devraient être augmentées! ■





Le 30 avril, tout le monde débraye!

FRIBOURG . Le SSP et la FEDE appellent l'ensemble de la fonction publique à débrayer en défense de leurs retraites. Contrairement aux affirmations du Conseil d'Etat, l'arrêt de travail sera tout à fait licite.

GAËTAN ZURKINDEN . SECRÉTAIRE SSP . RÉGION FRIBOURG
ERIC ROSET . PHOTO

La pression monte sur le Conseil d'Etat. Depuis plusieurs semaines, de nombreux retours du terrain indiquent que le débrayage prévu le 30 avril sera largement suivi. Inquiet, l'exécutif a essayé d'effrayer les salarié-e-s du service public en leur transmettant, le 2 avril, un message affirmant qu'il considère le débrayage comme illicite. Selon le gouvernement, les employé-e-s qui arrêteraient le travail pourraient faire l'objet d'une sanction au sens de la Loi sur le personnel (LPers). Il n'en est rien.

ATTAQUES SANS PRÉCÉDENT. Le Conseil d'Etat a présenté un projet de révision de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat de Fribourg (CPPEF). Ce dernier prévoit des péréorations sans précédent: suppression de la primauté des prestations, baisses de rentes massives – jusqu'à 25% de rente en moins pour certains, ou 1000 francs de moins par mois! – et report de l'âge de la retraite de quatre ans. Après avoir allumé l'incendie, le Conseil d'Etat veut aujourd'hui empêcher le personnel de défendre ses intérêts. C'est le monde à l'envers!

Sur le fond, son appréciation du caractère «illicite» du débrayage est totalement erronée:

■ Le gouvernement se fonde sur une modification de la Loi sur le personnel de l'Etat de Fribourg (LPers) qui entrera en vigueur le 1^{er} juillet prochain. Il

ne nous est, ainsi, pas encore possible de faire appel à l'organe de conciliation qui devra, à l'avenir, être saisi pour ouvrir le droit à la grève.

■ L'ampleur des péréorations légitime, sans aucun doute, le recours au débrayage. Par ailleurs, le fait que le Conseil d'Etat a exclu toute négociation sur le maintien de la primauté des prestations est, en soi, un motif légitimant la grève.

LE DÉBRAYAGE EST LICITE. Le droit de grève est garanti par la Constitution cantonale (article 27) et fédérale (article 28). Le Conseil d'Etat a confirmé que l'interdiction du droit de grève (article 68 LPers) est anticonstitutionnelle. De nouvelles dispositions concernant le droit de grève entreront en vigueur au 1^{er} juillet 2019. Dans l'intervalle, le droit de grève est garanti, à condition qu'il se rapporte aux relations de travail et soit proportionné – ce qui est le cas.

En refusant au personnel le droit de débrayer, le Conseil d'Etat bafoue un droit constitutionnel, pour mieux sabrer dans les rentes.

Face à l'ampleur de la mobilisation, le gouvernement perd son sang-froid. Ce n'est pas une attitude responsable. M^e Christian Dandrès, l'avocat du SSP, a écrit à l'exécutif pour lui indiquer que toute éventuelle sanction à l'encontre d'un-e membre du personnel représenterait une atteinte inacceptable à la liberté

syndicale et au droit de grève reconnus en Suisse.

GARDER UN FRONT UNI. Le SSP et la FEDE maintiennent donc l'appel au débrayage prévu le mardi 30 avril, de 9 h à 10 h, qui est totalement légitime. Nous avons interpellé ensemble le Conseil d'Etat pour qu'il revoie sa position. Face à l'autoritarisme, nous devons présenter un front le plus uni possible et montrer au gouvernement que nous ne lâcherons rien.

COMMENT FAIRE? L'ensemble du personnel est appelé à arrêter le travail entre 9 h et 10 h. Les salarié-e-s sont invité-e-s à se rassembler sur leur lieu de travail, s'habiller en noir, porter un autocollant et prendre une photo. Les participant-e-s au débrayage feront circuler une liste d'inscription dans leur service. Quelques jours avant le 30 avril, le nombre de personnes qui débraieront (pas les noms, qui doivent être transmis 48 heures après le débrayage) doit être transmis au Chef de service/Directeur/Responsable d'établissement, afin qu'il sache combien de personnes participeront au débrayage et puisse s'organiser en fonction.

Discutez aussi de la poursuite de la mobilisation, notamment l'organisation d'une journée d'actions et de grève courant mai, si les négociations n'aboutissent pas. Toutes et tous ensemble pour nos retraites le 30 avril! ■

Sur le terrain

MESSAGE D'UNE ENSEIGNANTE À SES COLLÈGUES

«Bien chers tous,

À ce jour, j'ai reçu quelques messages réticents quant à la mobilisation du 30 avril. Aujourd'hui pourtant, les syndicats nous ont envoyé une information qui stipule que le débrayage est licite.

Je pense que nous avons plus à gagner qu'à perdre de signaler à nos autorités notre désaccord face aux mesures prises (d'autant que la manière est délicate puisqu'il ne s'agit que d'une heure de notre temps de travail et que nous veillons sur nos élèves, mais massive puisque nous le faisons tous ensemble).

Ceux qui clament haut et fort l'excellente santé des finances publiques fribourgeoises sont les mêmes qui imposent ces mesures d'économies. Il y a peu, ils ont gelé nos salaires. Au vu de la santé du portemonnaie fribourgeois, nous aurions dû recevoir des compensations. Rien! Et je ne parle pas de ce que je ne connais pas, mais vous pouvez consulter le rapport David Bonny – Guy-Noël Jelk sur les efforts salariaux consentis par le personnel de l'Etat depuis les années 90. Le maître mot, à côté d'évaluation, c'est économies.

(...) En manifestant le 30 avril, nous ne savons pas ce que nous allons perdre maintenant, mais en ne manifestant pas, nous savons ce que nous perdrons assurément plus tard. Même si, pour moi, le problème ne se situe pas seulement au niveau des salaires. D'ici au 30, de l'eau va couler sous les ponts et j'espère que nous serons, comme promis, nombreux, tout de noir vêtus.

Je crois infiniment en la liberté qu'offre notre société de nous exprimer sans craindre le goulag, je crois aussi infiniment en la liberté de chacun de penser et d'agir comme il l'entend. Sentez-vous donc libres de participer ou non au débrayage en votre âme et conscience.» ■

GENÈVE . Le 19 mai, la population se prononcera sur l'avenir de la CPEG. Le SSP appelle à voter Oui à la loi 12228 (loi 1), à refuser la loi 12404 (loi 2) du Conseil d'Etat et, à la question subsidiaire, préférer la loi 12228 (loi 1). Arguments.

OUI au logement et au maintien des rentes!

CHRISTIAN
DANDRES . ROMOLO
MOLO . AVOCATS

La Caisse de pensions de l'Etat de Genève (CPEG) assure les salarié-e-s du service public (soins, éducation, sécurité, etc). Elle résulte de la fusion de la CEH (personnel des soins) et de la CIA (éducation et administration) qui avait entraîné, en 2013, une baisse de 17% des futures rentes. Cinq ans plus tard, le Conseil d'Etat propose de revoir complètement le système et d'imposer des coupes supplémentaires, avec sa loi 12404.

RETOUR HISTORIQUE. La nécessité de recapitaliser la CPEG résulte de deux choix politiques de la droite:

- Le Conseil d'Etat a remanié, au tournant des années 1980, le fonctionnement de la CIA, une ancêtre de la CPEG. Les magistrats radicaux et PDC ont laissé décapitaliser cette caisse, de 100% à 50%.

- Au Parlement fédéral, la droite a imposé une (re)capitalisation des caisses de pension de droit public à 80% sur 40 ans (2052), pour favoriser les banques et les assurances.

En partant de 50%, avec des rendements obligataires proches de zéro, renverser le choix de 1980 coûte cher. Voilà l'origine du problème de la CPEG, qui ne connaît

pas d'autres difficultés. Le patrimoine de la CPEG est très bien géré. Ses rendements sont parmi les plus élevés de toutes les caisses.

PIRE QUE LA MIGROS! Déjà aujourd'hui, en pourcent du salaire, un-e employé-e de la Migros (qu'il soit directeur/-trice ou caissier/-ère) reçoit une retraite meilleure qu'un-e assuré-e de la CPEG. Un-e retraité-e du géant orange obtient 1,56% de son salaire pour chaque année d'assurance, alors qu'un-e retraité-e de la CPEG en obtient 1,5%.

Est-il socialement juste que l'Etat n'offre même pas à un-e infirmier/-ère des HUG ou de l'IMAD des conditions de retraite dont la Migros fait bénéficier ses employé-e-s?

La loi 12404 entraînerait, selon le Conseil d'Etat, une perte de rente supplémentaire qui n'irait pas au-delà de 5%. Cette garantie est trompeuse (cf. www.infoalternativecpeg.org). Mais, même si on la prend en compte, on arrive à une baisse totale de 22% depuis 2013!

RENOYER LA LOI 12404 A L'EXPÉDITEUR. Le Conseil d'Etat prétend que la loi 12404 serait une juste répartition des efforts

entre l'Etat et les assuré-e-s. C'est faux. La plus grande partie de la recapitalisation (plus de 3,3 milliards au total) sera apportée par les assuré-e-s, via une augmentation des cotisations de 2,35 % – soit 26,1% de plus qu'actuellement. Les assuré-e-s actuel-le-s et future-s de la CPEG devraient donc lourdement payer, pour toucher encore moins qu'aujourd'hui!

AU RISQUE DES SALARIÉ-E-S. Ce n'est pas tout. La loi 12404 impose le passage de la primauté des prestations à la primauté des cotisations. Ce passage nécessite pour l'Etat d'ajouter encore du capital afin de compenser les pertes entraînées par le changement de système. Dans le cas de la CPEG, le calcul de cette compensation s'est fait selon des hypothèses trop optimistes. Or dans un système basé sur la primauté des cotisations, ce sont les salarié-e-s seul-e-s qui supportent le risque d'un défaut de financement. Conséquence: la droite veut transférer tous les risques des marchés financiers sur le dos des assuré-e-s, alors qu'il faudrait les partager équitablement avec les employeurs affiliés à la CPEG.

POUR DES LOGEMENTS ABORDABLES. Des terrains de l'Etat seront cédés à la CPEG. Avec la loi 12404, la droite veut les garder pour les spéculateurs immobiliers qui la soutiennent, en prétendant que les propositions du Cartel intersyndical de la fonction publique et de l'ASLOCA forceraient la CPEG à ne réaliser que des logements sociaux (HBM) aux rendements insuffisants. C'est faux! Tant la loi 12404 du Conseil d'Etat que la loi 12228 de la gauche et du MCG excluent la construction de HBM par la CPEG. L'objectif est de construire, principalement dans le secteur PAV (Praille-Acacias-Vernets), des logements locatifs abordables pour la majorité de la population, soustraits durablement à la spéculation immobilière. Tant l'initiative 168, lancée par le Cartel intersyndical de la fonction publique et l'Asloca, que la loi 12228 qui en est issue garantissent que ces terrains resteront en mains publiques. Ils soustraient ainsi le logement, ce bien fondamental, aux spéculateurs.

MAINTENIR LES PRESTATIONS. L'initiative 168, qui sera soumise à votation plus tard, rétablit aussi l'âge de la retraite des femmes à 64 ans, 61 ans pour les infirmiers/-ères des HUG, de l'IMAD et les autres professions pénibles. Quant à la loi 12228 de l'Alternative et du MCG, elle préserve le montant actuel des prestations aux assuré-e-s ainsi que le système de la primauté des prestations, tout en recapitalisant la CPEG de manière solide. Le 19 mai, il faut donc voter Oui à la loi 12228 (loi 1), refuser la loi 12404 (loi 2) et, à la question subsidiaire, préférer la loi 12228 (loi 1)! ■

Agenda militant

J'VEUX DU SOLEIL!

LE LOCLE
Projection du film de François Ruffin et Gilles Perret
Ciné Le Locle au Casino
Avenue du Technicum 1
Mercredi 1^{er} mai à 18 h

LES RÉSISTANCES SOCIALES FACE

A BOLSONARO

BERNE, FRIBOURG
Soirée d'informations avec Miguel Enrique Stedile, membre de la direction du Mouvement des Sans Terre au Brésil
Fribourg: mercredi 24 avril, 19 h
Université Miséricorde, salle 3115
Berne: jeudi 25 avril, 19 h
Soussol, Zähringerstrasse 25

LA RÉVOLUTION DES ŒILLETS

GENÈVE
Bilan des changements et rôle des femmes
Film, conférence d'Irène Flunser Pimentel, apéro et repas
Samedi 27 avril, 14 h
Locaux du syndicat Unia
Chemin de Surinam 5, Charmilles

CONCEPT 360: AG OUVERTE

LAUSANNE
Assemblée générale ouverte du SSP – Région Vaud
Mardi 30 avril, 19 h
Salle Jean-Villard Gilles de la Maison du peuple
Place Chauderon 5, Lausanne

ACTION DIRECTE, DISCOURS INDIRECT

GENÈVE
Projection-débat, Spoutnik
Jeudi 25 avril 2019 à 19 h
En présence de Laurent Güdel, Christiane Wist, Patrick Auderset et Gabriel Sidler

DÉBRAYAGE DE LA FONCTION PUBLIQUE

FRIBOURG
Mercredi 30 avril

ASSISES DES MNA

GENÈVE
Vendredi 3, samedi 4 mai
Maison internationale des associations
Rue des Savoies 15

Impressum

JOURNAL DESTINÉ AUX MEMBRES DU SSP
PARAIT TOUS LES 2 VENDREDIS DU MOIS

ÉDITEUR RESPONSABLE

SSP-VPOD
Stefan Giger
Secrétaire général
Case postale 8279
8036 Zurich
www.ssp-vpod.ch

RÉDACTEUR RESPONSABLE

Guy Zurkinden
Case postale 1360
1001 Lausanne
Tél. 021 340 00 00
Fax 021 340 00 09
E-mail: journal@ssp-vpod.ch

IMPRESSION

Atar Roto Presse SA, Genève

Le trait de Vincent

LA GRÈVE DES FEMMES
EST ILLICITE, SELON L'UNION
PATRONALE SUISSE...





14 JUIN INTOX PATRONALE CONTRE LA MOBILISATION FÉMINISTE

LES INÉGALITÉS SONT ILLICITES, PAS LA GRÈVE!

Inscrit dans la Constitution fédérale, le droit de grève ne peut nous être retiré sous prétexte que nous sommes des femmes. On nous invite à manifester sur notre temps libre, mais notre temps nous appartient. Le 14 juin nous ferons grève, et cette grève prendra les formes que nous voudrons.

La grève est un droit fondamental dans une société démocratique. Ce droit est consacré à tous les échelons de l'ordre juridique suisse, ainsi que dans les conventions internationales (CEDH). Il vaut tant pour les travailleuses et les travailleurs des entreprises privées que pour celles et ceux de la fonction publique et des établissements de droit public. L'Etat de Vaud l'a d'ailleurs reconnu en confirmant la licéité de la grève le 27 mars dernier.

La grève du 14 juin remplit toutes les conditions requises:

- La grève est un moyen légal pour obtenir l'application de revendications dans le cadre des relations de travail. Les discriminations liées au sexe, tant en matière de salaires que de conditions de travail et d'évolution professionnelle, concernent très clairement le domaine des relations de travail, de même que les mesures pour ladite «conciliation entre la vie professionnelle et la vie privée ou familiale» ou encore les mesures de prévention et de lutte contre le harcèlement sexuel.

- La grève bénéficie du soutien plein et entier de l'Union syndicale suisse et de ses fédérations, ainsi que d'autres faïtières syndicales.

- La grève est proportionnée: nous agissons depuis 38 ans pour l'application de l'article 8 de la Constitution fé-

dérale, qui prévoit un salaire égal pour un travail de valeur égale, et depuis 23 ans pour l'application de la Loi sur l'égalité qui interdit toutes les discriminations en raison du sexe.

- La grève prend en compte la dimension liée aux conventions collectives de travail puisque les syndicats peuvent organiser la grève ou d'autres actions en tenant compte des règles propres à chaque secteur.

Fortes de ces constats, nous réaffirmons notre droit de faire grève en tant que travailleuses, mais aussi notre droit de réinventer la grève pour qu'elle prenne des formes multiples: sur le lieu de travail, sur notre lieu de vie, sur les lieux d'étude, dans la rue. Nous croiserons les bras partout où nous serons, chacune à sa façon, pendant un moment ou toute la journée. Une grève est une action collective. C'est pourquoi nous invitons toutes les femmes, en particulier celles qui veulent faire grève sur leur lieu de travail, à s'organiser en collectif et à prendre contact avec leur syndicat ou avec le collectif cantonal.

Ce qui est illicite, ce sont les inégalités de salaire, les licenciements de femmes enceintes ou qui reviennent de leur congé maternité, le harcèlement sexuel et toutes les discriminations en raison du sexe ou de l'identité de genre auxquelles nous sommes confrontées tout au long de notre vie. Pas notre grève!

Résolution approuvée par 150 femmes réunies en assemblées dans les cantons de Vaud et Neuchâtel, le 8 avril 2019 ■

COLLECTIFS POUR LA GRÈVE FÉMINISTE ET DES FEMMES*

GENÈVE DES DIZAINES D'ENFANTS À LA RUE

DES ASSISES POUR LES MINEURS NON ACCOMPAGNÉS

En mars 2018, il y a un an, le Conseil d'Etat a décidé que les mineurs et jeunes majeurs migrants non accompagnés qui veulent entrer dans un foyer doivent se faire prendre les empreintes digitales ou se faire photographier, voire passer une analyse osseuse. Depuis quelque temps, ces jeunes doivent même fournir une attestation de naissance (qu'ils n'ont pas).

Résultat: selon le Conseil d'Etat lui-même, des dizaines, voire une centaine d'enfants et de jeunes majeurs fuient ces mesures policières imposées à l'entrée d'un foyer et se retrouvent à la rue.

Tout cela passe par un arrêté du Conseil d'Etat, non publié – c'est hallucinant, mais le Conseil d'Etat a une très grande marge de liberté pour ne pas publier ses arrêtés –, qui est fort heureusement tombé entre des mains moins mesquines que celles des autorités politiques, tous partis confondus.

Par ailleurs, les enfants et jeunes majeurs qui accèdent aux foyers à Genève vivent dans des conditions extrêmement dures, inacceptables n'importe où, mais encore plus dans l'un des pays les plus

riches du monde. Inacceptables dans la ville qui fête périodiquement les droits de l'homme, la Convention des droits de l'enfant, etc.

C'est pourquoi nous nous sommes réunis en janvier – des collaboratrices et collaborateurs de l'Etoile, de la FASE, de la HETS, des travailleurs sociaux indépendants, des membres de Païdos, de Reliance, du Service social international, du Syndicat des services publics, du Collectif de soutien aux sans-papiers, de la Coordination asile – pour discuter de la mise en œuvre d'*Assises enfants et jeunes migrants non accompagnés à Genève*.

Ces Assises auront lieu les 3 et 4 mai à la Maison internationale des associations de Genève. Elles permettront de faire le bilan des dysfonctionnements, de dégager des perspectives, de faire des propositions et d'adopter des résolutions (*voir le programme en page 8*).

Les actes des Assises seront diffusés et débattus publiquement, notamment avec les autorités genevoises. ■

DARIO LOPRENO . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE

FORMATION À L'OCCASION DU CENTENAIRE DE L'OIT

DES PERSPECTIVES POUR SORTIR DE LA GUERRE SOCIALE

L'Organisation internationale du travail (OIT), dont le siège administratif se trouve à Genève, fête cette année ses 100 ans. Cette organisation reste le seul organisme tripartite du système onusien – les travailleurs et les travailleuses y ont une voix à part entière, aux côtés des Etats et des employeurs.

Comme le rappelle Bernard Thibault dans un ouvrage au titre choc, «La troisième guerre mondiale est sociale», paru en 2016, l'OIT doit redevenir un réel levier pour faire progresser les droits sociaux partout dans le monde. Ancien secrétaire général de la Confédération générale du travail (CGT), M. Thibault siège aujourd'hui au Conseil d'administration de l'OIT.

Le 25 juin, Movendo et l'Union syndicale suisse (USS) organiseront une journée d'étude sur l'OIT. Parmi les intervenant-e-s: Anna Biondi, vice-directrice de l'OIT/ACTRAV; Eva Maria Belser, professeure de droit constitutionnel; Bernard Thibault et de nombreux syndicalistes et

personnes engagées dans la société civile. Les représentants du gouvernement et des employeurs à l'OIT seront également présents pour un podium de discussion en compagnie de Luca Cirigliano, de l'USS.

Un programme riche pour en apprendre davantage sur l'OIT, mais également pour esquisser des pistes pour l'avenir. L'OIT a été fondée en 1919, sous l'égide du Traité de Versailles qui mettait fin à la Première Guerre mondiale.

En 1919 prévalait déjà l'idée de l'interdépendance des nations. En 2019, le progrès social est indissociable de l'internationalisme. L'histoire nous sert ici de boussole.

Nous vous invitons à participer à cette journée de formation. Elle aura lieu le mardi 25 juin 2019 à Berne. La participation est gratuite pour les membres des syndicats. Détails et inscriptions: www.movendo.ch, 021 310 48 70 ou info@movendo.ch. ■

MOVENDO . INSTITUT DE FORMATION DES SYNDICATS

GENÈVE VOTATION DU 19 MAI

NON À LA RÉVISION FISCALE CANTONALE!

La version genevoise de la Réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA) est presque la copie conforme de sa grande sœur fédérale.

Soumise elle aussi au vote le 19 mai, sa petite sœur genevoise se veut équilibrée. Elle concède, en échange des cadeaux fiscaux, une prétendue «contrepartie sociale».

Son volet fiscal est simple: l'imposition des bénéfices sera fixée à 13,99%, contre un peu moins de 11% actuellement pour les sociétés à statut et 24,2% pour les entreprises normales telles que Credit Suisse, Richemond ou ABB. Soit, pour ces dernières, une baisse de plus de 42%. Soucieux d'éviter une utilisation trop poussée des outils autorisés par la RFFA fédérale, qui aurait pu permettre de réduire l'imposition des bénéfices de plus de moitié, le législatif a fixé un taux plancher à 13%. Interdit d'aller plus bas.

Il a même retardé l'application d'une mesure exigée par le grand patronat, l'imputation de l'impôt sur le bénéfice à l'impôt sur le capital. Ce n'est que de manière progressive que les montants payés au titre de l'impôt sur le bénéfice pourront être déduits de l'impôt sur le capital: dans cinq ans!

C'est ce qui permet d'estimer le manque à gagner pour les caisses publiques à 186 millions... la première année. Compte tenu de l'échelonnement, le manque à gagner serait de 420 millions, soit le budget annuel de l'Hospice général, à partir de 2024.

À l'instar de sa grande sœur fédérale, la RFFA cantonale prévoit des compensations «sociales».

En réponse à une initiative de la gauche en faveur de subsides aux contribuables dont les cotisations pour l'assurance maladie dépassent 10% du revenu, le Parlement se propose d'élargir de 53 000 à

132 000 le nombre de bénéficiaires de ces subsides, pour un coût de 186 millions de francs. En toute symétrie.

Dans ce but, le mécanisme dit du «frein au déficit» est allégé afin d'autoriser un budget déficitaire, de deux fois 186 millions, soit 372 millions en tout, en 2020. Ce déficit sera réduit progressivement les années suivantes, durant lesquelles le manque à gagner fiscal va s'approfondir. Ladite compensation prévoit également l'octroi de 18 millions pour les crèches.

Ainsi, pour chaque franc perdu, l'Etat va en dépenser un en «contreparties sociales». En approfondissant la dette et par une ponction de 0,07% sur les salaires et la masse salariale.

Ce sera aux contribuables, aux salariés et aux petits indépendants de financer les contreparties «sociales» aux cadeaux faits aux actionnaires.

Les communes vont aussi passer à la caisse. En moyenne, la réforme les prive de 10% des rentrées fiscales, la baisse pouvant atteindre presque 30% dans des communes à la forte implantation industrielle.

La RFFA genevoise n'est toutefois pas l'exacte reproduction de la réforme fédérale.

Si cette dernière est soumise au vote comme un paquet ficelé, au niveau cantonal, RFFA et «contreparties» sont soumises séparément.

Cela pourrait autoriser la droite et le patronat à voter en faveur des baisses d'impôts et contre les «compensations sociales» – et nous permettre, au contraire, de refuser les cadeaux aux actionnaires dans le but de financer l'augmentation du nombre des bénéficiaires des subsides pour la caisse maladie... ■

PAOLO GILARDI . MEMBRE SSP . RÉGION GENÈVE



Les enseignant-e-s préparent la grève

GRÈVE DES FEMMES . Le travail de sensibilisation et de mobilisation en vue du 14 juin a commencé dans de nombreuses écoles en Suisse romande. Dans le canton de Vaud, les initiatives se multiplient.

CORA ANTONIOLI . PRÉSIDENTE SSP-ENSEIGNEMENT VAUD . VICE-PRÉSIDENTE DU SSP
ERIC ROSET . PHOTO

Une mise en réseau réussie des militantes dans un maximum d'écoles, puis son élargissement, sera sans doute l'un des éléments déterminants du succès de la grève féministe dans l'enseignement.

UN ÉTAT DES LIEUX. Pour faciliter ce travail, la création d'un argumentaire spécifique au secteur, en lien avec les conditions de travail et les pratiques pédagogiques, permet de sensibiliser puis de mobiliser un maximum de personnes autour de revendications communes sur un même lieu. Dans le canton de Vaud, le SSP-Enseignement a lancé une enquête auprès des enseignantes et enseignants. Objectif: dresser un état des lieux des inégalités hommes-femmes* dans l'enseignement vaudois, mais aussi provoquer des questionnements chez celles et ceux qui répondent au questionnaire et élargir le réseau des personnes prêtes à s'investir.

EXAMENS REPORTÉS. Si la grève est parfaitement envisageable dans les écoles, un élément a été identifié comme particulièrement problématique: la tenue d'examens est susceptible de faire renoncer les collègues les plus déterminé-e-s à se mettre en grève. Cette situation empêcherait également les élèves qui le souhaiteraient de participer à cette mobilisation. Le SSP-Enseignement a donc demandé à la Cheffe du département de la formation et de la jeunesse de faire reporter les examens

prévus le 14 juin. La demande a été entendue. Elle l'a été également, par la suite, dans les cantons de Neuchâtel et du Jura. Cet obstacle ayant été éloigné, les collègues peuvent faire un pas de plus vers la grève.

GRÈVE DÉCLARÉE LICITE. Suite à la saisie de l'organe de conciliation par le SSP d'abord, puis par les deux autres organisations du personnel (FSF et SUD), la grève a été déclarée licite pour les salarié-e-s de l'Etat de Vaud, le conflit collectif ayant été constaté sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit maintenant de faire aboutir, par notre lutte, nos revendications.

Des collectifs se sont créés dans plusieurs établissements – certains sont mixtes, d'autres non. Ils se réunissent, organisent des assemblées, des conférences, des projections, des journées sur les questions d'égalité – certaines sont ouvertes aux élèves – ainsi que diverses actions sur leur lieu de travail, en attendant le 14 juin. Ces collectifs réfléchissent également aux revendications principales à porter face à l'employeur.

INTERVENIR DANS LES ÉTABLISSEMENTS. Sur plusieurs lieux de travail, l'idée d'une grève mixte des femmes* et des hommes solidaires est quasiment acquise. On réfléchit déjà aux activités à organiser durant la journée du 14, du matin jusqu'à l'heure de la manifestation, en début de soirée; ailleurs, on se pose la question de la mixité de la grève, on hésite entre la grève et des actions, on se demande comment mobiliser plus et à quelle échéance. De nombreuses et nombreux ensei-

gnant-e-s font appel au SSP pour intervenir dans leur établissement, discuter et partager sur les questions d'égalité ainsi que sur l'organisation du 14 juin. Une dizaine de dates sont fixées pour ces prochaines semaines. Une adresse de diffusion par mail permet de relier à ce jour une quarantaine d'établissements, d'échanger ainsi des idées, de se motiver les un-e-s les autres, de s'informer, de recevoir des documents complémentaires, etc. Des séances de coordination mixtes permettent également de se retrouver au SSP entre salarié-e-s dans les écoles, de discuter de la sensibilisation des collègues et de l'organisation de la grève, de faire émerger des idées d'actions et d'explicitier le soutien que peut apporter le syndicat.

EN ROUGE CHAQUE VENDREDI. Parmi les idées issues de cette coordination, l'action #encolèretantqu'ilfaudra, lancée par le SSP le 8 mars dernier. Dans plusieurs écoles vaudoises, on s'habille désormais en rouge le vendredi, pour l'égalité et par solidarité pour toutes les femmes. Le hashtag #encolèretantqu'ilfaudra commence à faire son chemin sur les réseaux sociaux et dans les établissements de l'enseignement obligatoire et post-obligatoire. Une manière de dire, ensemble, stop aux inégalités. Une manière aussi de susciter les réactions et les discussions auprès des élèves et des collègues, de les sensibiliser, d'élargir le mouvement vers la journée de grève et d'actions du 14 juin.

Une grève plus que jamais nécessaire, dans les écoles comme partout ailleurs! ■

Contexte

L'INÉGALITÉ FRAPPE AUSSI À L'ÉCOLE

En matière d'inégalités, le secteur de l'enseignement ne fait pas exception.

L'école a un rôle primordial dans le combat pour promouvoir l'égalité entre les garçons et les filles; or nous sommes encore loin du compte.

Plusieurs moyens d'enseignement continuent, par exemple, à véhiculer une représentation stéréotypée et sexiste des femmes; le matériel spécifique pour enseigner l'égalité n'est utilisé que par les collègues déjà convaincu-e-s. De plus, les ressources, références et autres manuels collectant ou présentant des œuvres faites par des femmes ou/et incluant des femmes manquent cruellement.

D'autres problèmes doivent être résolus, comme par exemple le fait que les disciplines d'enseignement sont fortement genrées par discipline.

Par ailleurs, les professions les plus féminisées sont les plus dévalorisées: c'est dans l'enseignement primaire, où les femmes représentent les 85% du corps enseignant, que les salaires sont les plus bas. Les revenus sont les plus élevés dans le secondaire II, où elles ne sont que 40%.

Le travail à temps partiel est nettement plus répandu chez les femmes. Quant aux perspectives de promotions, elles sont nettement plus mauvaises pour ces dernières. De plus, et comme tant d'autres femmes, des enseignantes subissent sur leur lieu de travail ou ailleurs des remarques sexistes. Certaines sont victimes de harcèlement. CA ■

1^{er} Mai 2019. Plus pour vivre!

Programme en Suisse romande

GENÈVE

20 h 30 Mardi 30 avril
Tente au parc des Bastions. En collaboration avec Adok Films, présentation et projection de *J'veux du soleil!*, le nouveau documentaire de François Ruffin et Gilles Perret. Prix d'entrée symbolique: 5 francs

10 h 30 Mercredi 1^{er} mai
11 h 30 La Pierre sur l'esplanade d'Uni-Mail. Allocutions
13 h 30 Restauration au parc des Bastions
Départ du cortège du boulevard James-Fazy empruntant la place des 22-Cantons, rue de Chantepoulet, pont du Mont-Blanc, rue d'Italie, rues Basses, rue de la Corratierie, place de Neuve, pour terminer au parc des Bastions.
15 h 15 Allocutions
16 h - 21 h 30 Festival Avanti!

NEUCHÂTEL

Sous le signe de la grève des femmes
FLEURIER Fête du 1^{er} mai du Val-de-Travers
Dès 11 h Accueil place de la Gare, devant le secrétariat Unia
11 h 30 Partie officielle. Allocutions. Apéro offert par la Commune de Val-de-Travers
12 h 30 Repas: soupe aux pois et soupe à l'avoine (végétarien), boissons sans et avec alcool. Pâtisseries, thé et café. Prix libres
Dès 13 h Musique populaire et engagée avec Popchestra
LE LOCLE
Dès 11 h Ancienne Poste, rue Marie-Anne-Calame 5
Paris-La Tchaux, chanson française musette
14 h Cortège. Discours. Boissons & restauration. Information importante: en raison du Tour de Romandie, les liaisons routières entre la Chaux-de-Fonds et Le Locle seront fortement perturbées entre 14 h et 17 h

NEUCHÂTEL

Dès 11 h 30 Sous le Péristyle de l'Hôtel de Ville, rue du Concert. Animation musicale.
14 h Cortège. Discours

TRANSJURANE

PORRENTROY

Plus de droits, Grève féministe en vue du 14 juin
11 h Gare de Porrentruy. Rassemblement
11 h 15 Cortège du 1^{er} Mai interjurassien
12 h Apéro puis repas à la salle de l'Inter. Interventions politiques. Boissons, repas, grillades à prix populaires. Concert de Vincent Vallat et DJ Kolonel Moutarde. Entrée libre

SAIGNELEGIÈRE

21 h Mardi 30 avril
Brasserie des Franches-Montagnes, soirée jeunesse Transjurane
Blue Light Orchestra et DJ Luccio Z. Restauration sur place possible sur réservation jusqu'au 23 avril. Menu + boisson membres Unia 10 francs, non membres 20 francs. Infos et réservation: transjurane@unia.ch

VALAIS

SION

Dès 17 h 30 Place du Scex
Discours. Concert d'Anach Cuan

VAUD

LA CÔTE

10 h - 13 h Intersection rue de la Gare – rue de la Morâche. Rassemblement.

LAUSANNE

Sous le signe de la grève des femmes
17 h 30 Place de l'Europe. Rassemblement
18 h Départ de la manifestation
19 h Retour à la place de l'Europe. Discours, musique, stands. En cas de forte pluie, Centre Pôle sud

LE SENTIER – VALLÉE DE JOUX

12 h Cantine de gym du Sentier. En présence d'une invitée. Grillades offertes

YVERDON

Egalité maintenant!
Dès 16 h Place Pestalozzi. Animation, body-painting
18 h Cortège syndical à travers la vieille ville
18 h 30 Partie officielle avec discours
19 h Repas
20 h Table ronde sur le thème «Egalité des sexes et discriminations sur le lieu de travail» avec différentes intervenantes

FRIBOURG

16 h - 21 h Place Georges-Python
18 h Départ du cortège

LE COURRIER

Votre abonnement, la garantie d'un média indépendant

Essai Web 2 mois: CHF 19.-

www.lecourrier.ch



3 & 4 MAI 2019

ASSISES : ENFANTS ET JEUNES MIGRANTS-ES NON ACCOMPAGNÉS-ES A GENEVE

Malgré les dispositifs à Genève, pour les enfants et jeunes migrants-es non accompagnés-es, de nombreuses inquiétudes et critiques sont formulées par les acteurs du terrain. Ces Assises permettront de faire le bilan des dysfonctionnements, de dégager des perspectives, des propositions et d'adopter des résolutions. D'abord nous définirons les profils des jeunes non accompagnés-es puis nous réfléchirons autour des thématiques de l'accueil, de la scolarité, de l'encadrement socio-éducatif, de la formation, de la criminalisation, de la santé, etc.

Les actes des Assises et les résolutions seront diffusés et débattus publiquement, notamment avec les autorités genevoises.



Avec le soutien du Cartel intersyndical du personnel de l'Etat et du secteur subventionné

VENDREDI 3 MAI
19h – 22h

OUVERTURE DES
ASSISES PAR LES
AUTORITES DU CANTON
DE GENEVE

suivi par deux conférences

LA PRISE EN CHARGE
DES JEUNES EN
ERRANCE AU SEIN DE
L'ASSOCIATION
TRAJECTOIRE (PARIS)

et

LES JEUNES
MIGRANTS-ES NON
ACCOMPAGNÉS-ES A
GENEVE. SITUATION
JURIDIQUE ET
PRATIQUE.

SAMEDI 4 MAI
8h30 – 17h

ATELIERS DE TRAVAIL
ET ADOPTION D'UNE
RESOLUTION
GENERALE

MAISON
INTERNATIONALE DES
ASSOCIATIONS

RUE DES SAVOISES 15
1205 GENEVE

RESTAURATION
POSSIBLE SUR PLACE



HOTEL RISTORANTE
iGRAPPOLI

OFFRE DE PRINTEMPS 2019

Chambre double standard CHF 360.- 305.- p.p. double superior CHF 390.- 330.- p.p.

• 3 nuitées avec buffet de petit déjeuner • 1 "Menu Gourmet" (4 services) • 2 dîners à 3 services • 1 bouteille de vin Merlot (**Validité de l'offre jusqu'au 30/6**)

HÔTEL

• 15% de réduction sur les offres "last Minute"

• 25% de réduction sur la liste des prix

BUNGALOW

• 20% de réduction sur la liste des prix

Hotel Ristorante iGrappoli • 6997 Sessa Tel. 091 608 11 87 • www.grappoli.ch • info@grappoli.ch • [f](https://www.facebook.com/grappoli.ch)

SANTÉ . La profession d'assistant-e en soins et santé communautaire (ASSC) a pris son envol en 2002. Son développement est très rapide. Il est temps de s'organiser!

Vers un réseau ASSC

BEATRIZ ROSENDE . SECRÉTAIRE CENTRALE SSP

Les premiers titres d'ASSC ont été délivrés en 2005. Depuis, le nombre des titulaires de ce CFC ne cesse de progresser. Malgré des compétences de plus en plus étendues, les salaires stagnent.

LE VENT EN POUPE. Au début, la Croix-Rouge suisse était responsable de la formation des ASSC. Puis, en raison de l'entrée en vigueur de la Loi sur la formation professionnelle (LFPr), le 1^{er} janvier 2004, celle-ci a été transférée à la Confédération, aux cantons et aux organisations du monde du travail. Ce nouveau CFC a entraîné la lente disparition de la profession d'infirmière assistante. Pendant quelques années, on a pensé que les ASSC auraient des difficultés à trouver leur place sur le terrain. Les chiffres montrent exactement le contraire. La croissance des effectifs d'ASSC dépasse – et de loin – les professions infirmières de niveau ES/HES¹.

EMS EN HAUT DU CLASSEMENT. De 2010 à 2014, le nombre des ASSC a augmenté de 70% dans les homes, contre 7,9% pour les professions de niveau tertiaire (ES/HES). En 2014, les EMS employaient 11 814 ASSC, pour 19 476 personnes avec une formation ES/HES.

Dans les hôpitaux, la tendance est légèrement moins marquée, mais les effectifs des ASSC ont tout de même augmenté de 50% en quatre ans – contre 9,6% pour les professions ES/HES. C'est le secteur *Réadaptation et gériatrie* qui occupe la plus grande proportion d'ASSC dans les services hospitaliers. Leur cahier des charges est proche de celui proposé dans les EMS. Dans les soins à domicile, l'évolution des effectifs des niveaux ES/HES et CFC est similaire: + 15,1% pour les CFC, + 12,7% pour les ES/HES. À noter que le personnel sans formation croît aussi de 15% dans ce secteur.

SALAIRES INSUFFISANTS. Dans les CCT et les règlements cantonaux, la classification salariale des ASSC n'est pas satisfaisante. Compte tenu des responsabilités, des horaires de travail fluctuants et de la pénibilité, les classes salariales sont trop basses. Généralement, la profession ASSC se classe au niveau d'autres CFC présents dans les institutions sanitaires (employé-e de commerce, cuisinier/-ère, etc.) malgré une pénibilité physique et psychique plus forte. Il existe de fortes variations selon la région ou l'employeur, mais une chose est sûre: très féminisée, cette formation ne va pas évoluer «naturellement» vers de hauts niveaux. 2019, année de la grève des femmes, est propice à l'émergence d'un mouvement militant pour améliorer ces conditions.

FORMATION LOCALE. En Suisse, une bonne partie du personnel soignant est importée – déjà formée –, principalement des pays voisins. Ce n'est pas le cas des ASSC, qui sont formées sur place. Dès le début, le SSP a décidé de visiter les écoles pour syndiquer les étudiant-e-s. Une grande partie de nos membres, en particulier en Suisse alémanique, est arrivée au syndicat par ce biais. À ce jour, le SSP compte environ 9000 adhérent-e-s identifié-e-s comme ASSC.

ACCUEIL MÉFIANT. La création de cette nouvelle profession a alimenté un sentiment de méfiance, plus ou moins avoué, chez les infirmiers/-ères, qui craignaient que les ASSC accaparent une partie des actes médicaux. Qu'en est-il dans la réalité? Les ASSC remplacent effectivement du personnel infirmier, en particulier dans les homes. Mais pas uniquement. Ce personnel est aussi souvent formé d'anciennes aides soignantes qui ont décidé de compléter leur formation. Souvent, l'obtention du CFC s'accompagne de déceptions dues au non-respect des compétences dévolues à la fonction et à la faible augmentation de salaire. Ce titre peut aussi représenter une étape pour entamer la formation d'infirmière.

NOUVELLE ORDONNANCE. En 2017, une nouvelle ordonnance est entrée en vigueur. Elle prévoit de nouvelles compétences dans la formation de base, en particulier l'administration de médicaments par voie intraveineuse. Une nouvelle génération d'ASSC, mieux formée, va entrer sur le marché. Et les ancien-ne-s? En Suisse romande, à l'exception de Fribourg, rien ne semble prévu pour leur permettre de se mettre à niveau.

Dans le cadre de la dernière réunion de la commission Santé, des membres du SSP ont décidé d'organiser une rencontre entre les ASSC des différents cantons romands, afin de mettre sur pied un réseau. Premier objectif: améliorer les conditions de formation continue en lien avec la nouvelle ordonnance. Ensuite: s'organiser au sein du SSP pour améliorer les salaires et conditions de travail. ■

¹ Observatoire suisse de la santé: *Rapport 71, Personnel de santé en Suisse, Etat des lieux et projections à l'horizon 2030.*

Première rencontre des ASSC de Suisse romande
Samedi 18 mai 2019, 10 h à 12 h 30
Hôtel Continental, Lausanne.
Inscription obligatoire: central@ssp-vpod.ch
Renseignements: B. Rosende, 021 340 00 03 / 076 308 52 18

ÉCLAIRAGE . En 2015, UBS annonçait publiquement un déficit de 1000 milliards, totalement aberrant, pour l'AVS. Les services de M. Berset se sont tus. Un silence lourd de signification.

UBS, AVS et déficits

GÉRARD HEIMBERG . RETRAITÉ SSP . RÉGION VAUD

Dans un communiqué de presse du 6 mars 2015, la plus grande banque de Suisse, UBS, annonçait que la Banque Nationale Suisse avait pris, le 15 janvier de la même année, des mesures financières¹ pouvant avoir «de graves répercussions sur le système de prévoyance suisse»; selon «l'équipe autour de l'économiste en chef de l'UBS», cette nouvelle baisse des intérêts négatifs allait «encore creuser le déficit de l'AVS, qui atteignait déjà plus de 1000 milliards de francs avant l'introduction des intérêts négatifs».

UBS INSTILLE UN DOUTE... Cette annonce n'a pas suscité beaucoup de réactions, et encore moins de questionnements. Et pourtant! Un déficit de 1000 milliards, c'est énorme. Et pour l'AVS! Cette seule assurance vraiment sociale que nous, les syndiqué-e-s, défendons contre vents et marées. Aurions-nous tort de penser qu'elle est encore saine? J'entends déjà les commentaires: «Enfin, soyez sérieux! ce déficit annoncé est trop gros pour ne pas être vrai! UBS, c'est quand même la plus grande banque de Suisse! Elle ne pourrait pas faire une erreur aussi énorme!» En d'autres mots: «Passez votre chemin, il n'y a rien à voir ni à dire»... Et pourtant! L'annonce d'UBS pourrait avoir une conséquence importante: elle pourrait réapparaître, même brièvement, à certaines occasions; dans un coin du cerveau de certains citoyens, elle pourrait laisser un petit doute sur les qualités de l'AVS... par exemple au moment d'un vote où il faudrait défendre cette assurance sociale!

... CONTREDIT PAR LES CHIFFRES. Venons-en au fait. À quoi correspond ce monstrueux «déficit de l'AVS»? Comment les économistes de l'UBS ont-ils bien pu le calculer? Voyons d'abord ce qui se passait au 31 décembre 2014 dans le Fonds de compensation de l'AVS – qui encaisse toutes les ressources de l'AVS ainsi que la contribution mensualisée de la Confédération, et paie toutes les prestations, subsides ainsi que certaines dépenses particulières liés à l'AVS². En tant que simple Fonds de compensation d'une assurance sociale fonctionnant par répartition, et non par capitalisation, il n'est soumis qu'à une seule contrainte financière, définie dans la Loi sur l'AVS: «Le Fonds de compensation ne doit pas, en règle générale, tomber au-dessous du montant des dépenses annuelles»³. Or fin 2014, ce Fonds était

de 44 787 millions; le montant des dépenses annuelles pour la même année se situait à 40 866 millions⁴. Le Fonds n'est donc pas «tombé au-dessous du montant des dépenses annuelles». Il satisfait aux seules conditions financières que la loi lui impose.

Affirmer, comme l'a fait l'UBS au début 2015, l'existence d'un «déficit de l'AVS» – qui, de plus, «atteignait déjà plus de 1000 milliards de francs» à cette date, paraît donc totalement faux, dépourvu de sens, contraire aux faits – et même à la loi!

Cette mise au point ne nous dit cependant pas comment les économistes de l'UBS ont bien pu calculer ce prétendu déficit d'«au moins» 1000 milliards.

DEUX LOGIQUES ÉTRANGÈRES. L'hypothèse la plus plausible pourrait être que ce chiffre ait été obtenu en calculant le capital dont aurait dû disposer l'AVS au début 2015 pour être en mesure de payer toutes les rentes à servir à partir de cette date, *selon le système de financement par capitalisation*. Cela reviendrait alors à appliquer au 1^{er} pilier social qu'est l'AVS, financé par répartition, des méthodes de calcul relevant du financement par capitalisation qui sont propres aux assurances privées, 2^e pilier compris. Des méthodes qui sont, pour reprendre des termes utilisés par les services de M. Berset, «à la fois indésirables et étrangères à la logique du système»⁵ de l'AVS. UBS semblerait donc n'avoir que faire du respect de la logique du système de l'AVS: le financement par répartition.

QUE FAIT M. BERSET? Or, les autorités fédérales, M. Berset en tête, ne sont pas intervenues face à cette déclaration de l'UBS qui ne respecterait pas la loi. Leur silence revient à accepter que l'UBS introduise dans le traitement des comptes de l'AVS des méthodes de calcul propres au 2^e pilier; et à avaliser, du même coup, que la banque fasse subir à l'AVS ce que l'OFAS, service de M. Berset en charge de la prévoyance vieillesse, se refuse à imposer au 2^e pilier obligatoire: y introduire une «redistribution des assurés actifs vers les retraités», propre à l'AVS, qu'il considère comme «à la fois indésirable et étrangère à la logique du système» du 2^e pilier⁶. ■

¹ Nouvelle baisse des intérêts négatifs, abolition du taux plancher de l'euro par rapport au franc suisse.

² *Loi sur l'AVS*, art. 107, al.1 et 2

³ *LAVS*, art. 107, al. 3

⁴ Compenswiss: Rapport annuel 2014.

⁵ OFAS, 24 mars 2015.

⁶ Idem.

Depuis le 1^{er} juin 2018, Securitas SA prend en charge l'accueil des passagers à l'Aéroport international de Genève (AIG). Ses employé-e-s dénoncent des conditions de travail insoutenables.

«Securitas nous méprise»

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR
ERIC ROSET . PHOTO



Questions à Francis, agent d'accueil à l'AIG.

Dix mois après la reprise du mandat par Securitas, quelle est la situation sur le terrain?

Francis – C'est une catastrophe. La peur et le mépris règnent. En décembre dernier, juste avant les Fêtes, l'entreprise a licencié 12 personnes. Ces salarié-e-s ont reçu leur lettre à la maison, sans même être convoqué-e-s. Pendant trois semaines, tout le monde était sur les nerfs. Personne n'osait ouvrir les courriers Securitas, de peur que ce ne soit une lettre de congé.

Pour justifier les licenciements, Securitas a invoqué des milliers d'heures de travail perdues...

On se demande comment. Dans la pratique, nos journées de travail se sont allongées, et nous sommes en sous-effectif constant.

Avec ISS, nous travaillions au maximum 9 heures d'affilée, pauses comprises. Notre nouvel employeur a d'abord introduit des horaires coupés. Des collègues devaient travailler de 8 h 30 à 22 h, avec une coupure de trois heures au milieu de la journée. Juste pas assez pour rentrer à la maison. Il fallait rester sur place, perdre du temps et de l'argent.

Les syndicats ont dénoncé ces horaires. Depuis, les coupures ont été limitées à une heure.

Mais les journées de boulot s'étendent encore de 4 h à 15 h, ou de 6 h à 16 h 30. Au début du service, on apprend souvent qu'on est en sous-effectif, et qu'on ne pourra pas prendre les pauses «AIG». Ces pauses de quinze minutes toutes les deux heures ont été introduites dans les règles d'attribution du mandat en raison de la pénibilité du boulot – on fait un travail répéti-

tif, toujours debout, sans accès à la lumière du jour. Un autre truc de Securitas, c'est de scinder un horaire complet en deux (un horaire de 6 h à 12 h devient 6 h-9 h puis 9 h-12 h). Objectif: supprimer la pause de 15 minutes prévue par la Loi sur le travail. Cela pour un poste qui ne nécessite aucun changement de lieu en particulier. L'entreprise tente en permanence de nous piquer du temps de travail. Elle n'a aucun respect.

Avant la reprise, le directeur de l'AIG avait assuré que Securitas respecterait l'article 333 du Code des obligations, qui l'oblige à appliquer la CCT ISS durant une année...

Ce n'est pas le cas. La direction a déjà commencé à appliquer l'horaire de travail annualisé (2230 heures) prévu par la CCT de la Sécurité – alors que celle d'ISS prévoyait des horaires de 40 heures par semaine. On avait cinq semaines de vacances garanties. Mais aujourd'hui, la 5^e semaine est déduite de notre salaire!

Les syndicats soulignent aussi la multiplication des contrats précaires...

En janvier, alors qu'elle venait de virer 12 personnes, Securitas a engagé de nouveaux/-elles employé-e-s, avec un statut d'auxiliaire, sans aucune garantie horaire. Durant les périodes creuses, ces auxiliaires doivent appeler tous les jours la planification pour avoir des heures de travail. Ils et elles touchent les salaires de la CCT Sécurité, plus bas, et ne sont plus formé-e-s correctement, de l'aveu même des responsables de terrain. Securitas impose ainsi une dégradation généralisée des conditions de travail.

Les syndicats ont dénoncé plusieurs fois la situation. Comment réagit la direction? Elle ne n'écoute pas. On a même l'impression qu'elle se fout de nous. Prenons

l'exemple de notre local de pause. Chez ISS, une salle était mise à disposition à 30 secondes de notre lieu de travail. Securitas, elle, a voulu nous imposer un local qui faisait aussi office de vestiaire... mixte, utilisé à la fois par Custodio et Securitas.

Nous avons demandé un autre espace. La direction nous a alors informé qu'un restaurant de l'AIG nous mettait une table à disposition – située 15 mètres des bureaux Securitas, bonjour la surveillance! Nous n'avons pas le droit d'y consommer nos boissons ou nourritures personnels entre 11 h 30 et 13 h 30. On ne sait donc pas où prendre la pause de midi. En même temps, la direction nous demande d'éviter de «traîner» dans l'AIG durant les pauses, car cela donne «une mauvaise image». Certains collègues en sont réduits à dormir par terre, dans les vestiaires, pour se reposer!

Comment réagit le personnel?

Nous apprécions notre boulot, même s'il est fatigant. Mais ce manque de respect constant, c'est épuisant, démoralisant. On a l'impression que Securitas veut nous pousser vers la porte. ISS à côté, c'étaient des enfants de chœur.

C'est notre santé qui y passe. De plus en plus de gens craquent, surtout psychologiquement. Il y a énormément de malades. Pour se préserver, beaucoup démissionnent, dégoûté-e-s, sans même respecter le délai de congé.

Et la lutte syndicale?

Avec un tel tournus, c'est difficile d'organiser le personnel. On a fait une manifestation en février, qui a réuni une quinzaine de personnes. Beaucoup ont peur pour leur emploi. Il faut discuter avec les collègues, construire peu à peu. La lutte est ardue, mais on ne va pas lâcher. ■

Repérages

UN MANDAT «ILLICITE» SELON LA JUSTICE

En février 2018, l'Aéroport de Genève (AIG) a attribué l'accueil des passagers à Securitas SA.

Depuis 2011, le mandat était aux mains de la société ISS SA.

ISS a fait recours contre cette décision attribuée dans des circonstances troublantes, notamment en raison de liens entre Securitas et le chef de la sûreté de l'aéroport, Ruben Jimenez. Le 18 décembre, la Chambre administrative a conclu que l'adjudication était «illicite», condamnant Genève Aéroport à verser 33 000 francs de dommages et intérêts à ISS. La justice a pointé le lien existant entre Securitas et Custodio, une de ses filiales qui a obtenu un mandat pour le contrôle des passagers à l'AIG¹. Elle a relevé que, au vu du lien entre ces deux sociétés, elles ne devraient pas déployer leurs activités des deux côtés des portiques de sécurité.

Après l'annonce du changement d'entreprise, le personnel d'accueil avait massivement signé une pétition demandant le maintien des emplois et des conditions de travail d'ISS. Fin décembre, les syndicats SSP et Unia ont dénoncé le licenciement collectif de 12 employé-e-s. Ils pointent du doigt la dégradation brutale des conditions de travail imposée par Securitas. L'entreprise a répondu en rompant toutes discussions avec le SSP – en raison de sa posture combative. Depuis, une médiation a été mise sur pied avec l'appui de la Communauté genevoise d'action syndicale (CGAS).

Interpelée par le quotidien *Le Courrier*, la direction de l'AIG a indiqué qu'elle prévoyait de réaliser une évaluation en 2019 sur le contrat des prestataires, notamment sur la question du quart d'heure de pause. ■

¹ Lire à ce sujet les enquêtes réalisées par *Le Courrier* dans ses éditions du 6 décembre 2018 et 11 janvier 2019.

DIRECT DU DROIT par Christian Dandrès

AVOCAT

BURN-OUT ET MALADIES PROFESSIONNELLES

Le 15 février, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national a refusé une initiative parlementaire qui visait à reconnaître le syndrome d'épuisement professionnel (*burn-out*) comme maladie professionnelle.

En droit suisse, les maladies professionnelles sont celles dues exclusivement ou de manière prépondérante à l'exercice d'une activité professionnelle. Le Conseil fédéral tient un catalogue des maladies professionnelles reconnues. Selon la SUVA, environ 2400 cas par année sont admis comme tels.

L'enjeu de cette liste est de taille. En effet, la prise en charge et les prestations sont meilleures pour les personnes souffrant d'une maladie professionnelle que pour les autres. En cas de maladie professionnelle, l'assuré-e n'est pas contraint-e de payer une franchise et une quote-part. Il peut obtenir le versement d'indemnités journalières. Dans le cas contraire, le/la travailleur/-euse est mal protégé-e. La loi sur l'assurance maladie (LAMal), qui s'applique aux personnes souffrant de maladies non-professionnelles, ne prévoit pas d'indemnités journalières. Si la maladie se déclare alors que l'assuré-e est en cours d'emploi, il/elle ne peut toucher d'indemnité que si lui/elle-même ou son employeur a conclu une assurance perte de gains. À défaut, il ne pourra obtenir son salaire que pour une période très limitée (art. 324a CO).

L'enjeu touche également le financement des soins. Les employeurs ne participent pas au financement de l'assurance maladie qui repose exclusivement sur les assuré-e-s, via un système de prime par tête, indépendante du revenu. À cause de l'approche restrictive du Conseil fédéral concernant la liste des maladies professionnelles, les employeurs font payer aux assuré-e-s (LAMal) le coût des pathologies pourtant en lien avec le contexte de travail. Il en va ainsi des maladies de surcharge ou de *mobbing* (dépression, *burn-out*, troubles musculo-squelettiques, etc.). Le Conseil fédéral estime que les affections liées au stress ne sont pas des maladies professionnelles, notamment parce qu'elles ne se rattachent pas à un risque précis touchant un groupe professionnel particulier. En d'autres termes, il considère que la surcharge et le stress sont en quelque sorte inhérents au travail salarié.

Face à l'augmentation des risques psychosociaux au travail, des parlementaires fédéraux/-ales ont tenté en vain de faire reconnaître ces pathologies comme maladies professionnelles.

Le Conseil fédéral, tout en se déclarant conscient du problème, «est convaincu que les mesures déjà mises en place et celles qu'il est prévu d'adopter dans le cadre des futurs projets de Santé 2020 sont pour l'heure suffisantes». Il estime qu'il ne faut pas intégrer le *burn-out*, «car ce syndrome présente généralement un tableau clinique multifactoriel auquel participent également des facteurs extraprofessionnels, notamment d'ordre familial, financier et culturel». Il invoque le risque «que le nombre de cas se développe de manière imprévisible». Ces réponses, données en mai 2015¹, ont été reprises quasi à l'identique par la Commission du Conseil national, le 15 février. Cette dernière a cependant ajouté dans sa réponse une teinte néolibérale, en jugeant que les «programmes de prévention déjà mis en place par l'économie privée doivent être privilégiés par rapport à un transfert de responsabilité à l'assurance accidents»².

Alors que l'intensification du travail est à l'œuvre dans la plupart des entreprises, une autre réponse de la part de la droite patronale eut été étonnante. Elle appelle en réaction une mobilisation pour les conditions de travail et pour un système d'assurance sociale qui ne se résume pas à accompagner les mesures managériales des employeurs. ■

¹ <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20153219>

² <https://www.parlament.ch/fr/ratsbetrieb/suche-curia-vista/geschaefte?AffairId=20180416>

RETRAITES . Le Conseil fédéral persiste: il veut élever l'âge de la retraite des femmes.

Les 65 ans restent au programme

SERVICES PUBLICS

«Alain Berset ne voit pas d'alternative à un âge de la retraite à 65 ans pour les femmes» titrait en Une, lundi 8 avril, le quotidien le plus lu de Suisse¹.

PAS DE LIEN AVEC LE 19 MAI. Interviewé, le conseiller fédéral (PSS) en charge des assurances sociales indiquait que le projet AVS 21, qu'il soumettra aux Chambres seulement après l'été, maintient l'élévation de l'âge de la retraite des femmes – pourtant refusée en votation populaire le 24 septembre 2017. Quelques jours plus tard, M. Berset le confirmait au public romand: «La mise à égalité de l'âge de la retraite des femmes et des hommes est une mesure que le Conseil fédéral a soumise régulièrement à la discussion depuis 2004 (...) La position du gouvernement sur l'âge de la retraite ne dépend donc pas du résultat de la votation du 19 mai»².

65 POUR LES FEMMES, 66 POUR LES HOMMES? Même son de cloche du côté d'Ueli Maurer. Dans la presse allemande, le conseiller fédéral UDC indiquait que la Réforme fiscalité et financement de l'AVS (RFFA) n'est, à ses yeux, acceptable «que parce que la prochaine révision de l'AVS est déjà en cours. Et elle prévoit un âge de la retraite à 65 ans pour les femmes». «L'important, c'est que l'augmentation de l'âge de la retraite n'est plus un tabou. On peut en parler, sans craindre de ne pas être élu» ajoute M. Maurer, optimiste. Avant de se dire favorable à un âge de la retraite fixé à 66 ans pour les hommes, 65 pour les femmes – voire carrément 67 ans pour toutes et tous.

TIRER LES RENTES... VERS LE BAS. Troisième signal. Début avril, un comité bourgeois piloté par Josef Bachmann, un ancien directeur de caisse de pension, présentait l'initiative «Pour une prévoyance vieillissante respectueuse de l'équité intergénérationnelle». Ce texte de loi propose que les rentes du deuxième pilier «soient adaptées en continu» en tenant compte des rendements des placements, de la démographie et du renchérissement. Les rentes des retraités actuels pourraient «être baissées par étapes modérées pour limiter la redistribution entre les générations»³. Comme le signalait l'Union syndicale suisse, cette initiative revient à introduire des pensions variables, «réper-

cutant les variations des placements boursiers encore plus lourdement sur les assurés». Son dernier point prévoit que «l'âge de référence pour la retraite, nécessaire à la gestion des rentes (pour le premier et le deuxième pilier) est adapté régulièrement en tenant compte de l'espérance de vie. Il est identique pour les hommes et les femmes».

LEUR PLAN RESTE LE MÊME. Malgré le volet AVS de la Réforme fiscale et financement de l'AVS, les projets du Conseil fédéral et de la droite en matière de retraites – élever l'âge de la retraite et s'attaquer au niveau des rentes – restent inchangés. Monika Rühl, la présidente du comité d'économiesuisse, indique clairement la feuille de route patronale: «Des mesures structurelles seront nécessaires rapidement pour stabiliser durablement l'AVS. L'économie et le camp bourgeois s'engageront dans ce sens dans le cadre du projet de stabilisation AVS 21. Mais il ne s'agit pas du débat actuel»⁴. Le message est clair. Pour le camp bourgeois, ce n'est pas l'avenir de l'AVS qui est au centre de la votation du 19 mai sur la RFFA. Le véritable enjeu, c'est son volet fiscal: il s'agit de maintenir la position de la Suisse dans la course mondiale pour le dumping fiscal (*lire en page 3*). Une fois cet acquis bétonné, les attaques contre le système de retraites – et notamment son premier pilier, l'AVS – reprendront de plus belle.

DÉCONSTRUIRE L'INTOX. De quoi dissiper les mirages dessinés par Christian Levrat, le président du Parti socialiste suisse, selon lequel un Oui à la révision fiscale permettrait de «liquider» l'élévation de l'âge de la retraite des femmes⁵. Et se concentrer sur la véritable décision à prendre le 19 mai: la Suisse doit-elle rester – ou non – un paradis fiscal permettant aux plus grandes entreprises mondiales de planquer leurs bénéfices afin de les soustraire à l'impôt? ■

¹ *Tages Anzeiger*, 8 avril 2019.

² *La Liberté*, 13 avril 2019.

³ Texte de l'initiative, qu'on peut consulter ici: www.bk.admin.ch/ch/f/pore/vi/vis496t.html

⁴ <https://www.economiesuisse.ch/fr/articles/projet-avs-fiscalite-un-pas-en-avant-dans-deux-dossiers-importants>

⁵ *24 heures*, 26 mai 2018.

CAPITAL VS TRAVAIL . 11

DUR D'ÊTRE PATRON

Les CFF ont supprimé les indemnités pour travaux difficiles. Une partie de son personnel de nettoyage touchera ainsi 1,45 franc de moins par heure (*20 minutes*, 10 avril). L'ex-régie fédérale économisera ainsi 200 000 francs par an. «Sur le dos des plus bas salaires» dénonce Jürg Hurni, syndicaliste au SEV. Faut bien trouver de quoi payer le million du patron – CEO, ça c'est un job difficile. ■

LA GRANDE TRANSFORMATION

Dans le canton de Zurich, un nouveau programme de saisie du temps de travail, intitulé «*my time*», a été introduit par La Poste. Il décompte des heures aux livreurs de paquets considérés «trop lents», dévoile le *Blick* (6 avril). Désert postal pour ses usagers/-ères des périphéries, le géant jaune se mue en jungle sans pitié pour ses employé-e-s. On comprend mieux le concept d'«entreprise en transformation» présenté début avril à la presse par son nouveau CEO, Roberto Cirillo. ■

GRANDE TRANSFORMATION II

Syndicom a dressé une liste des hauts faits du groupe Tamedia en 2018: fermeture du département des annonces publicitaires à Lausanne; licenciement des 41 employé-e-s du *Matin* et d'une douzaine de salarié-e-s d'Annabelle; remerciement des 10% du département Editorial Services; refus de signer la CCT de l'industrie graphique. En revanche, les dividendes versés aux actionnaires resteront élevés (47,5 millions de francs), tout comme les revenus de la direction (plus de 11 millions). Tamedia transforme sec, mais sait garder le meilleur de la tradition. ■

FRIBOURG, C'EST DE LA DYNAMITE

Le 8 avril, le Conseil général de la Ville de Fribourg, suivant son exécutif, a ouvert la porte à l'ouverture des commerces du Bourg, de l'Auge et de la Neuveville jusqu'à 22 h en semaine (20 h le dimanche et les jours fériés). La mesure a pour objectif de «redynamiser» les quartiers concernés. En dynamitant au passage les conditions de travail des salarié-e-s de la vente. La «gauche» est majoritaire à l'exécutif de la Ville de Fribourg, mais cela ne crève pas les yeux. ■

Carton Rouge

À Philippe Bauer, conseiller national (PLR) et membre de la direction de l'Union patronale suisse. Opposé à notre collègue Michela Bovolenta au cours d'un débat sur les ondes de la RTS (mardi 9 avril), M. Bauer a affirmé que l'égalité salariale entre hommes et femmes «n'est pas un problème général». La grève du 14 juin violerait donc la paix du travail et serait illicite, a ajouté M. Bauer sur un ton à la fois menaçant et paternaliste. Clouons-lui définitivement le bec le 14 juin. ■

Mot-clé

TRANSFERT
DE RICHESSES

À l'heure où l'on imagine – de Donald Trump à Ueli Maurer, en passant par Emmanuel Macron – de réduire massivement le taux d'imposition des bénéfices «des entreprises», il est peut-être utile de rappeler d'où viennent ces bénéfices.

L'essentiel des profits sont le fruit du travail humain. Autrement dit, ce sont les salarié-e-s qui contribuent de manière déterminante à la création de la richesse. À ce titre, ils et elles ont toutes les raisons du monde pour exiger que ces bénéfices soient taxés de manière à permettre leur redistribution sous la forme d'investissements publics, de services publics, de prestations sociales, etc. L'imposition des bénéfices n'est autre chose qu'une redistribution des richesses à celles et ceux qui les ont créées.

La fixation du taux d'imposition définit ainsi la part qui sera redistribuée à celles et ceux à qui on doit les richesses produites – et celle qui restera dans les mains des propriétaires des capitaux. Diminuer l'imposition des bénéfices, c'est donc transférer une partie supplémentaire de la richesse produite vers les actionnaires.

En d'autres termes, la RFFA soumise au vote le 19 mai est un outil essentiel du transfert des richesses vers les nanti-e-s. Dans un monde où une poignée de grandes familles détiennent autant d'argent que le reste de la population, la baisse de l'imposition des bénéfices est d'une indécence particulièrement grave! ■

PAOLO GILARDI

Algérie. Pétition pour
les droits humains et
syndicaux

L'internationale des Services Publics (ISP) est inquiète face aux pressions grandissantes contre les syndicats indépendants en Algérie. Privés de statut juridique, ces syndicats ne peuvent pas ouvrir de compte en banque ou déposer une plainte auprès d'un tribunal. L'ISP demande à Mourad Zemali, Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, de respecter les droits humains, les normes internationales du travail et remédier aux violations des droits des travailleurs/-euses. La pétition peut être signée ici: www.change.org/p/mourad-zemali-minister-of-labour-stop-algerian-human-rights-violations ■

Pologne. Grève historique
des enseignant-e-s

Depuis le 8 avril, les 75% des professeur-e-s polonais-es ont cessé le travail. Ils et elles réclament des augmentations de salaire de 30%. En Pologne, la rémunération des enseignant-e-s culmine à 814 euros brut. En début de carrière, leur salaire est de seulement 600 euros. Vendredi 12 avril, des manifestations de soutien se sont déroulées dans une douzaine de villes. La veille, une cagnotte a été ouverte pour les enseignant-e-s les plus démunis-e-s. Elle a immédiatement récolté un demi-million d'euros. ■



PORTUGAL . Le 25 avril 1974, la Révolution des Œillets mettait à bas une des plus vieilles dictatures du continent, faisant trembler les classes possédantes. José Morais, membre de l'Association 25 avril, a vécu ce mouvement de l'intérieur. Interview.

De la guerre
coloniale à la révolution

GUY ZURKINDEN . RÉDACTEUR
KEYSTONE . PHOTO

Quelles ont été les racines de la Révolution des Œillets?

José Morais – En 1974, le Portugal est une société étouffée par l'*Estado Novo*, une dictature fasciste mise en place dès 1933 par António de Oliveira Salazar – et soutenue par l'Eglise catholique. La police politique fait régner la terreur, les dissidents sont emprisonnés, la presse est censurée. Sous ce régime anachronique, les conditions de vie sont souvent misérables. Elles seront encore dégradées par la guerre coloniale menée en Afrique. Cette situation alimente une gigantesque émigration, notamment vers la France.

Au début des années 1970, l'industrialisation tardive bouleverse la société. La contestation monte dans le Sud du pays, où de grandes unités de production, souvent dominées par des multinationales, emploient des milliers d'ouvriers. D'importantes grèves ont lieu. Les travailleurs agricoles sans terre formeront un autre pôle de résistance.

La guerre coloniale va jouer un rôle déclencheur...

Depuis 1961, le Portugal mène une guerre sanglante pour éviter l'indépendance de ses colonies en Angola, au Mozambique et en Guinée-Bissau. Ce conflit va causer plus de 100 000 morts côté africain. Côté portugais, on compte 8230 morts et plus de 30 000 blessés graves. Des milliers de Portugais désertent ou partent en exil pour éviter cette boucherie. Le refus de la guerre sera un facteur important de politisation.

La contestation va gagner les cadres intermédiaires de l'armée qui, en raison des désertions massives, doivent multiplier leurs missions dans les colonies en guerre. Ils font également le constat de l'impossibilité d'une victoire militaire. Ces officiers dissidents créent le Mouvement des Forces Armées (MFA). Le 25 avril, ils sortent des casernes et renversent le régime dirigé par Marcelo Caetano, le successeur de Salazar.

Le mouvement va vite déborder l'armée...

Les Forces armées disent à la population de «rester à la maison». Celle-ci désobéit et occupe massivement les grandes places dans les villes pour discuter de politique. En parallèle, une vague d'occupations de terres et d'usines s'étend. Des maisons vides sont occupées. Dans les banques, les noyaux syndicaux remplacent les directions et les cadres.

Vont succéder dix-neuf mois d'une rare intensité, avec six gouvernements provisoires, plusieurs tentatives de coup d'Etat et une radicalisation de la mobilisation. En mars 1975, après un contre-coup d'Etat raté, le gouvernement provisoire dirigé par Vasco Gonçalves, un militaire proche du Parti communiste, multiplie les nationalisations. Celles-ci touchent les banques, les assurances et les grandes entreprises. Nombre de dirigeants d'entreprises paniquent et s'exilent.

Pendant l'«été chaud» de 1975, des éléments de pouvoir populaire voient le jour. Dans les campagnes, les ouvriers agricoles occupent les terres laissées à l'abandon par les grands propriétaires et s'organisent en coopératives de production. Le gouvernement est obligé de voter la première loi sur la réforme agraire. Dans les grandes entreprises, les travailleurs s'organisent en commissions ouvrières et ouvrent la voie à la création des structures syndicales sur les lieux de travail. Ils expulsent les cadres et les conseils d'administration compromis avec l'ancien régime. Ces mobilisations font aboutir d'importantes revendications: le droit de grève, la liberté syndicale, l'augmentation salariale, le congé maternité, le droit aux vacances, le treizième salaire. Dans les villes, les comités de quartier déclenchent un mouvement national pour le droit au logement.

Quelle est la place des femmes?

Leur rôle est déterminant. Les infirmières et les enseignantes mènent de grandes grèves, revendiquant le droit à la santé et l'éducation pour toutes et tous. Des milliers d'ou-

vrières réalisent des occupations héroïques de grandes usines (ITT, Timex, Phillips, Renault) qui vont donner naissance à leur organisation syndicale. Le 21 mai 1974, les employées de l'économie domestique créent leur syndicat. Elles occupent une maison en face du Parlement. Elles montent une cantine ouverte au public pour financer leur syndicat.

Ce processus va être interrompu...

La Révolution des Œillets a fait très peur à la bourgeoisie, largement compromise avec l'*Estado Novo*. Celle-ci va tenter de discréditer le mouvement populaire et appeler au «retour à l'ordre».

Appuyés par l'Espagne franquiste, des groupes d'extrême-droite, de connivence avec des secteurs de la police et de l'armée, avec à leur tête le général Spínola, vont tenter de déstabiliser le pays par des actions terroristes: incendies de forêts au Nord, attaques et assassinats visant les partis de gauche, etc.

Une situation très polarisée émerge en septembre 1975. Le 25 novembre, les sommets dirigeants de l'armée mènent un coup d'Etat. Un processus de «normalisation» s'installe, brisant le mouvement populaire puis supprimant une partie de ses conquêtes.

Quel est votre regard sur ce mouvement, quarante ans après?

Nous avons vécu un profond mouvement populaire, qui a été interrompu sèchement. Pour aller plus loin, il aurait fallu renforcer les organisations de base, les commissions de quartier, le processus de formation politique en cours. Mais cela prend du temps. Et la plupart des partis politiques, y compris à gauche (PS et parti communiste), ont tenté de limiter les organes de pouvoir populaire. Néanmoins, ce mouvement a été le plus important de l'histoire récente du Portugal. Il est parvenu à ébranler fortement l'Etat bourgeois et fasciste. Il a permis l'acquisition de droits démocratiques, sociaux, et syndicaux fondamentaux et favorisé le processus d'indépendance des colonies.

On parle souvent d'une révolution pacifique, avec «seulement» quatre morts. Mais n'oublions pas que si les soldats du MFA ont porté les œillets offerts par les fleuristes de Lisbonne, c'est grâce à la lutte héroïque du mouvement d'indépendance dans les colonies africaines – qui a coûté des dizaines de milliers de vies. ■

45^e anniversaire de la Révolution des Œillets
Conférence d'Irène Flunser Pimentel
Film, apéro et repas
Samedi 27 avril, 14 h
Syndicat Unia (chemin de Surinam 5, Charmilles)